

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

17 décembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **13 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Lionel DUTRIAUX

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

QUESTION N° 3

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 4

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 2 décembre 2021**

Il s'agit de la quatrième et dernière décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

Pour mémoire, le vote du Budget Prévisionnel 2021 avait eu lieu lors du Conseil Municipal du 8 février 2021, et le vote de la DM n°1 lors du Conseil Municipal du 7 mai 2021. Le vote de la DM n°2 a eu lieu lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2021 et le vote de la DM n°3 a eu lieu lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2021.

Cette quatrième DM a principalement pour objectif de valoriser le Quotient Familial.

La valorisation du Quotient Familial est une écriture d'ordre. Cela signifie qu'elle n'entraîne ni encaissement ni décaissement. Cette valorisation est à la fois inscrite en dépense et en recette, et permet de matérialiser de façon chiffrée l'importance de l'accompagnement social des usagers des différents services délivrés par la Commune.

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
657362	65	15553	subventions QF restaurant scolaire	326 111 €
657362	65	15557	subventions QF école de musique	6 307 €
657362	65	15556	subventions QF école de dessins	2 266 €
657362	65	15550	subventions QF accueil de loisirs	26 679 €
657362	65	15559	subventions QF extra scolaire centre aéré	8 435 €
657362	65	15552	subventions QF périscolaire	33 042 €
6574	65	17805	versement CAF PSEJ ARJ	8 326 €
6574	65	17845	versement CAF PSEJ LAEP	9 372 €
TOTAL DEPENSES				420536,09
7476	74	7583	participations QF restaurant scolaire	326 111 €
7476	74	7588	participations QF école de musique	6 307 €
7476	74	7587	participations QF école de dessins	2 266 €
7476	74	7591	participations QF accueil de loisirs	26 679 €
7476	74	11882	participations QF extra scolaire centre aéré	8 435 €
7476	74	7589	participations QF périscolaire	33 042 €
7478	74	7040	subvention CAF PSEJ ARJ	8 326 €
7478	74	8863	subvention CAF PSEJ LAEP	9 372 €
TOTAL RECETTES				420536,09

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20211213-DELIB211203-BF
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

La section de fonctionnement, s'équilibre à 420 536,09 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 décembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL